

Rapport d'observation électorale dans les départements : présentation

Dans ce rapport la Commission Nationale Justice et Paix présente son rapport final du premier tour des élections du 28 novembre 2010, qui ont abouti sur une crise électorale importante.

La Commission Justice et Paix est convaincue que les causes fondamentales de cette crise électorale résident dans un manque d'éthique et de culture politique dans le pays, et également dans le manque d'une tradition électorale qu'on ne réussit pas à instaurer.

L'absence d'éthique et de culture politique se manifestent de plusieurs façons. Ainsi, il y a la volonté de commettre des fraudes ; il y a la violence planifiée contre les citoyens-adhérent d'une vision politique différente ; il y a le refus de suivre les règles et normes démocratiques qui va de pair avec la prétention de les observer. Tout cela démontre que le pays est loin toujours d'une éthique et culture politique qui permette à la démocratie de faire des avancées importantes. Au contraire, lors les élections de 2009 et 2010, il y a eu davantage d'actes de violence. La Commission Justice et Paix peut témoigner à partir de certaines expériences. Quelque part dans les montagnes, la Commission s'était donnée à l'éducation civique en préparation des élections de novembre dernier. Un habitant de la zone remarquait : nous n'avons pas besoin de cela en ce moment, parce que nous préparons autre chose pour le 28 novembre. En effet, la communauté se préparait à faire passer son candidat à la députation par tout moyen possible. Ceux qui commettent des actes de violence savent très bien qu'ils agissent contraire à ce que le bien du pays commande. Pourquoi alors s'engager dans cette voie qui contredit le bien de la communauté ? Pourquoi choisir une voie sans issue ?

Ensuite nous signalons l'absence d'une tradition électorale, qui devrait se construire sur les expériences du passé. Mais comment accumuler de l'expérience si l'institution responsable (le CEP qui est provisoire) subit continuellement des changements. Seul un CEP permanent sera en mesure de garantir qu'il y ait continuité des bonnes expériences et des avancées. Lui sera capable de laisser derrière lui ou de corriger ce qui ne permet pas de construire l'avenir. Lors des dernières élections, non seulement il n'y avait pas de progrès dans l'organisation électorale, mais on a eu l'impression que l'appareil électoral s'est organisé pour faire échouer les opérations. Ceci est grave. Nous sommes convaincus que le rapport fournira les indicateurs de cette affirmation.

La Commission Justice et Paix réitère sa demande pour que les acteurs politiques impliqués se rencontrent et se concertent. Aucun acteur ne peut prétendre qu'il n'ait pas sa part de responsabilité dans cet échec collectif. Il faut créer des moments pour faire la vérité, et puis, comme Haïtiens, chercher comment faire avancer ce pays qui est le nôtre. Mais est-ce que la volonté y est pour avancer ensemble dans le respect de l'autre, un respect qui doit se manifester dans l'observation des règles et principes et dans le souci commun pour un pays qui s'appelle Haïti, avec tous ceux et celles qui l'habitent ?

Dans ce rapport le lecteur trouvera l'analyse des procès verbaux des 1.300 observateurs que la Commission a déployés à travers les 10 départements. Après les rapports de synthèse des coordonnateurs départementaux (s'il y en a), le document analyse les procès verbaux de chaque centre de vote. Les rapports montrent les centres de vote où la Commission fut présente et ils donnent des détails sur le dépouillement de la journée électorale. Pour finir, la Commission présente un nombre de considérations qu'elle juge importantes et de recommandations.

Le 2 décembre, la Commission a publié une note de presse où elle a fait état des grandes irrégularités et incidents observés le jour du scrutin. Ce rapport donne des détails qui soutiennent cette première déclaration quelques jours seulement après le scrutin.

La Commission espère que ce travail puisse aider à développer cette éthique et culture politique démocratique, nécessaire au développement du pays.

P. Jan Hanssens,
Directeur de la Commission Justice et Paix

Les élections du 20 novembre 2010 : Arrêtons ces vieilles habitudes et pratiques

La journée électorale du 28 novembre 2010 s'est terminée. C'est une journée qui soulève pas mal de questions. Il y avait la fermeture prématurée de plusieurs centres de vote, en certains endroits on trouvait des bulletins et listes électorales dans les rues, des boîtes de vote se consumaient par le feu ; il y a eu des fraudes, comme en certains endroits où on avait rempli d'avance les urnes. Beaucoup de gens en sortent frustrés ou ils sentent le découragement, car il y avait un problème des listes électorales.

Jilap a observé le processus électoral avec 1300 observateurs à travers le territoire national. Voici ce que nous avons observé :

Avant l'élection

- Depuis avant l'élection, nous avons constaté pas mal d'actes de violence et d'intolérance entre les candidats. Ils ne respectaient pas la loi électorale quand ils tenaient des propos agressifs, quand leurs acolytes portaient des armes, quand il y avait des attaques au cours de la campagne électorale, par exemple dans la Grand'Anse plus précisément à Beaumont, et dans les départements du Sud, du Sud-est et du Nord.
- Les candidats eux-mêmes montraient peu de respect pour la loi électorale ; ils n'exigeaient pas ce respect de la part de leurs partisans.
- Un candidat avait dénoncé la propagation d'armes dans le pays, mais la Justice n'a jamais fait mention d'une enquête pour vérifier l'allégation.
- Il y avait un manque de communication du CEP avec la population y compris avec les différents acteurs dans le processus. Les conséquences de ce manque de communication allaient apparaître clairement au jour même des élections, quand les gens ne savaient pas où aller voter.
- Dans un pays pauvre et plein de problèmes, les candidats n'ont jamais dépensé autant d'argent pour mener une campagne électorale, surtout ceux qui militaient sous la bannière du Gouvernement au nom de la continuité. Il n'ont jamais déclaré publiquement la provenance de ces fonds.
- Beaucoup de rumeurs circulent, mais personne ne sait vraiment où se trouve la vérité. Avant le scrutin, le bruit courait qu'il y avait 500.000 bulletins de vote qui échappaient au contrôle du CEP. On remplaçait plusieurs superviseurs et membres de BV. Vraiment le jour du scrutin, beaucoup d'entre eux étaient incompetents ou ils n'avaient pas de formation pour le travail.

Le jour même de l'élection

Absence d'une bonne organisation et de planification

- La plus grande frustration des gens qui allaient voter c'est quand ils ne trouvent pas leurs noms dans les listes électorales partielles. Ceci est un constat général à travers tout le territoire du pays.
- De plus, il y avait d'autres manquements dans les listes électorales : la liste affichée à la porte est différente avec celle qui est à l'intérieur. Il y a des gens qui trouvent leurs noms à l'extérieur, et ne fait pas parti de la liste qui est à l'intérieur. Il y a des listes avec photo et il y a qui n'ont pas de photo, il y a des noms avec des photos qui ne correspondent pas et vice versa. Il y a des gens qui avaient retrouvé leurs noms et BV sur l'Internet, mais leurs noms ne figuraient pas sur la liste du BV.
 - A Jacmel, on nous a donné des exemples vivants sur ce point, où on a comparé les 2 listes des électeurs l'une avec l'autre.
- Les gens qui avaient fait appel au COV, ne retrouvaient pas leurs noms nulle part.
- Il y avait plusieurs erreurs dans la gestion du matériel de vote : ou bien les listes électorales partielles faisaient défaut ; ou bien les bulletins de vote pour les députés ne se trouvaient pas à la

bonne destination, comme les bulletins pour un député au Nord-est qui se trouvaient au Sud-est ; ou les bulletins du député de Ouest 2 qui se trouvaient à Ouest 3. Lavanneau et La Montagne (commune de La Vallée) n'ont pas reçu les bulletins pour le député.

Organisation des élections, comme si on n'avait pas besoin des observateurs

- Les observateurs et mandataires ont finalement obtenu leurs badges d'accréditation le vendredi, moins de 48 heures de temps avant le scrutin. Pourtant, les demandes avaient été introduites au CEP depuis la mi-octobre.
- Les observateurs et mandataires ont reçu la nouvelle version du Code d'observation électorale le mercredi avant le scrutin. Plusieurs mandataires n'ont pas eu le temps de voir quelques changements, comme la précision sur leur droit de vote : il fallait être au BV avant 6 heures du matin pour voter. Ceci a causé pas mal de discussion entre les responsables des BV et des mandataires. En plusieurs lieux, les mandataires de l'INITE ont passé la nuit dans les centres de vote. Aux Nippes (à Baradères, Petite Rivière et Anneau), on a emmené des mandataires pour l'INITE venant d'ailleurs ; ils ont pu voter tout de même.

Des partis politiques et candidats impliqués dans le désordre

- En plusieurs endroits on nous signale l'implication des partis politiques dans le désordre et les actes de violence. Des candidats à la députation sont impliqués également. Le plus souvent, on pointe le doigt sur le groupement politique INITE, qui a fait usage d'armes à feu lors des troubles dans les BV et centres, comme au Trou du Nord et à Ouanaminthe (Nord-est). D'autres partis se sont impliqués également : comme AAA, RDNP et Solidarité à Desdunes (Artibonite), ou Ansanm nou Fò à Port a Piment (Sud).
- En certains endroits, les urnes n'étaient pas vides au début, comme on le signale à Phaéton (Nord-est). Des partisans de l'INITE sont venus au cours de la journée ajouter des bulletins dans les urnes Aux Cayes, centre Dumarsais Estimé. A Port à Piment (Sud) des partisans de Ansanm nou Fò ont mis le feu aux urnes ; à Trou du Nord, c'étaient des partisans de l'INITE. En plusieurs endroits les bulletins ont été jetés par terre.
- Dans le Nord, un groupe de bandits a visité l'Acul du Nord et Camp Louise, où ils ont été repoussés, pour perpétrer des actes de brigandage ; ils se sont présentés comme des partisans de AAA, mais la population n'y croit pas.
- Dans d'autres lieux, on a semé la panique avec des armes à feu pour faire vider les lieux, comme à Dondon et ailleurs dans le Nord, à Aquin dans le Sud, à Pérédeau dans le Sud-est et à Voldroque dans la Grand'Anse. Partout on pointe l'INITE du doigt.
- Dans le Nord-est, un groupe de jeunes a mené une « Operasyon degrenngòch » en faveur de l'INITE, les armes à la main. Ils sont passés au Trou du Nord (centres de Garcin et Dubuisson), Roche Plate et Caracole. La police a retrouvé leur voiture AA90028 à Fort Liberté.
- Certains candidats et personnes en position d'autorité n'ont pas respecté les prescrits de la loi électorale sur les manifestations le jour du scrutin (comme cela s'est passé à Port-au-Prince et aux Gonaïves (Repons Peyizan et AAA).
- Dans l'Artibonite, des centres de vote ont été fermés : Verrettes, La Chapelle et Liancourt.
- Au centre de Permouel (Fonds des Nègres), INITE achetait des votes pour 500 gourdes.

Des autorités locales se sont impliquées dans des intérêts partisans

- A Port-au-Prince, le premier Magistrat accompagné de CIMO, s'est impliqué dans les disputes entre BV et mandataires dans le centre Ecole Don Dumerlin.
- Le jour du scrutin, la police a arrêté le chauffeur de l'ex-député de Maïssade qui transportait 2 urnes avec des bulletins de vote, ainsi que 2 armes à feu dans sa voiture.
- A Port de Paix, la police avait arrêté un nombre de partisans impliqués dans des actes. Le Délégué est intervenu pour faire relâcher les membres de l'INITE.

Les conséquences de tout cela sont graves :

- Il y a eu mort d'homme le jour du scrutin : 2 personnes tuées par balles à Aquin et 1 personne à Fort Liberté. D'autres victimes ont été blessées par arme blanche.
- De nombreux citoyens et citoyennes se sentent frustrés, déçus et attristés.
- Un nombre de centres de votes n'ont pas ouverts leurs portes ; d'autres ont été fermés avant l'heure ; il y a des centres et BV qui ont été fermés sans faire le comptage des votes. Beaucoup de matériel a été détruit par la violence.
- Les événements ont endommagé la confiance mutuelle dont le pays a besoin ; ils illustrent le manque de tolérance dans la société ; la crise fait surface davantage.

Comment comprendre les événements ?

- Un nombre de ces actes constatés ne sont pas nouveaux. Lors des élections précédentes, nous avons dénoncé les listes électorales défectueuses et nous avons demandé des listes correctes. Mais, au lieu de présenter des listes bien faites, les erreurs sont même plus nombreuses. On se demande : pourquoi ? Est-ce une planification voulue ?
- L'organisation du jour du scrutin était désastreuse. Les gens ne devraient être obligés de disposer de l'Internet ou d'un téléphone. Le seul moyen prévu par la loi électorale est la liste électorale partielle correcte, affichée au BV depuis un mois avant le jour du scrutin. En plus, plusieurs personnes qui avaient identifié leur BV par l'Internet, n'ont pas pu voter.
- Les communications par le CEP ne permettaient pas aux gens de savoir le nécessaire. Des centres avaient été délocalisés ; des habitués dans un lieu ont été envoyés ailleurs.
 - Peu de gens ont compris l'opération des COV, parce que plusieurs personnes qui s'y sont rendus, ne se retrouvaient plus sur aucune liste. Est-ce que leurs noms seraient disparus du registre électoral ?
 - Dans les Nippes, nous avons appris, que 125 BV ont été éliminés, suite à une épuration du registre électoral. Qui a été informé de cette opération ? Comment a-t-elle eu lieu ?
- Plusieurs partis politiques ne semblent pas croire à la tolérance et à la démocratie. De nombreux candidats s'imaginent qu'ils doivent prendre ou s'assurer du pouvoir par la violence. Ils font plus de confiance à la violence et la fraude qu'à la démocratie et le respect des personnes.

Comment comprendre la position des candidats à la présidence ?

- Oui, les élections n'étaient pas organisées de façon correcte, cela signifie **qu'il n'y avait aucun progrès réalisé par rapport aux élections précédentes, en plus il y avait de la manipulation du processus électoral**. Mais, **demandeur l'annulation d'une opération de vote en cours contient des risques énormes** : comment les gens vont-ils entendre et comprendre l'appel et réagir ? On exhorte tout un chacun d'être lucide avant d'agir ; est-ce que les candidats ont bien analysé la situation sans trop d'émotion ?
- D'autre part, **nous saluons la détermination et la volonté de la population**, qui avec son bulletin de vote en main, en dépit des mauvais coups et déceptions, a continué à manifester sa volonté.

Quelques propositions :

1. Il est difficile, voire impossible, de soulever la question politique sans difficulté. Bon nombre d'acteurs politiques ne se préoccupent pas du bien du pays, mais recherchent un avantage direct ou celui d'un groupe restreint ; ils oublient le bien commun ou ce qui est nécessaire pour tous et toutes : le respect de la dignité des droits de tous et de toutes, la recherche du changement en faveur des plus pauvres et vulnérables de la société ; la croissance économique effective pour créer de meilleures conditions de vie pour tous et pour toutes. Les conditions nécessaires se résument en **transparence, honnêteté et compétence**.

2. N'importe la décision politique à prendre concernant le processus électoral en cours, il est nécessaire qu'il y ait concertation entre le CEP, les partis politiques, des membres des organisations de la société civile, des membres du Gouvernement, pour **s'assurer que le processus puisse continuer** (s'il continue) **dans le climat le plus honnête possible et avec plus de confiance entre les acteurs**. Il est hautement temps que les acteurs mettent le pays et l'intérêt de la communauté avant toute autre préoccupation. Il n'y a qu'une seule Haïti.
3. Les candidats et leaders politiques doivent **prendre la distance de façon publique de toute violence faite en leur nom**. En cas de refus, ils manifestent leur accord avec la violence commise, ils croient que la violence puisse leur apporter quelque avantage. Les citoyens et citoyennes doivent en prendre note et en tirer les conclusions.
4. La Justice et le CEP doivent **prendre des sanctions et faire appliquer la loi électorale** contre les candidats, personnes et partis qui ne la respectent pas, sans aucune partisanerie. L'impunité est en train de détruire notre société, parce que finalement personne ne veut rendre compte et être responsable de ses propres actes.
5. Il ne sera jamais possible d'organiser des élections sérieuses dans le pays sans la mise sur pied d'un CEP permanent. Avec un CEP provisoire, l'institution n'apprend pas à faire mieux à chaque organisation d'un processus électoral. Il faut **créer une tradition électorale dans le pays**. Mais la création du CEP permanent passe par les élections indirectes. La Commission Justice et Paix réitère son désaccord avec les autorités qui refusent les élections indirectes en vue du CEP permanent, parce qu'elles craignent de perdre le contrôle du processus électoral. La Commission demande aux autorités, aux candidats, au CEP lui-même de prendre un engagement formel en faveur des élections indirectes et la mise sur pied du CEP permanent.
6. A moyen terme nous proposons au nouveau Parlement de charger certaines dispositions de la loi électorale. **Les élections sont trop considérées comme une affaire du CEP avec les partis politiques**. Au contraire, les citoyens et citoyennes sont les acteurs principaux. Nous proposons que les organisations de la société civile, qui ne cherchent pas le pouvoir politique direct, aient un rôle plus actif dans l'organisation du processus électoral.
7. Enfin, le pays se trouve dans une crise profonde, et les élections doivent se réaliser dans ce contexte. Ce ne sont pas les élections seules qui vont résoudre la crise. **La bonne gestion d'une crise demande une volonté et un accord mutuel pour bien gérer les différends, dans le respect des autres opinions et le dialogue**. C'est le seul chemin pour faire sortir le pays de cette situation difficile où il se trouve.

Pour la Commission Justice et Paix
P. Jan Hanssens, Directeur National

Conclusions et Recommandations

Suite aux élections du 28 novembre 2010

OBSERVATIONS FAITES

Les faits sont connus et ont été dénoncés par de nombreux observateurs nationaux.

1. Le **non respect des prescrits de la loi électorale** depuis avant la journée du scrutin :
 - a. L'**usage massif du matériel et des biens de l'Etat** en faveur du candidat officiel : durant la campagne et le jour des élections même.
 - i. Exemple aux Nippes pour transporter des votants pour INITE.
 - b. Les **dommages aux propriétés privées** à des fins de propagande électorale.
 - c. Le **recours à la violence**. Des actes de violences importantes ont eu lieu avant et pendant le jour du scrutin.
 - i. Un candidat à la Présidence a dénoncé la distribution d'armes à travers le pays. Des organisations des droits humains ont invité le Commissaire du Gouvernement de Port-au-Prince à examiner la dénonciation ; la demande est restée sans suite.
 - ii. Plusieurs exemples sont donnés dans ce rapport de recours à la violence armée. Ces actes sont perpétrés surtout par des partisans de INITE, mais aussi par des membres de l'AAA (affilié au RNDP), ou autres partis.
 - d. Le **non respect du vote secret** est constaté dans plusieurs BV. La disposition des centres avec trop de BV dans une seule salle ne permet pas la discrétion requise pour le vote ; sans mentionner les autres facteurs, comme des interventions directes par des mandataires ou personnel des BV.
 - e. La **volonté d'influencer le vote**, par le personnel des BV ou des mandataires présents ou même par une propagande dans l'enceinte du centre ou même de l'argent offert aux votants, est signalée en plusieurs endroits.
 - f. Certains BV étaient dominés par des représentants d'un seul parti. Des exemples sont mentionnés dans ce rapport.
 - g. L'**impunité qui entoure ces violations de la loi électorale** (et autres lois) est en soi une violation de la loi qui demande des sanctions exemplaires contre ceux et celles qui ne respectent pas la loi.
 - h. Nous signalons en passant la **difficulté de laisser faire un constat** le jour du scrutin. Pour les 1500 centres électoraux, il y a à peine 200 tribunaux de paix habilités à faire des constats ayant de valeur légale. Au

cours du mois précédant le scrutin, plusieurs juges de paix ont été changés ou nommés. La suspicion est grande que ce ne soit en vue de rendre plus difficile les constats légaux le jour du scrutin.

2. **Manque de préparation adéquate** par le CEP des opérations électorales :

- a. La plupart des votants n'ont pas pu trouver ou bien ont eu du mal à retrouver leur BV.
 - i. **Listes électorales inadéquates** : c'est la plus grande plainte à travers tout le pays, dans la totalité des BV.
 1. Les citoyens et citoyennes ne retrouvent pas leurs noms sur les listes électorales partielles.
 2. Les listes affichées dehors et les listes à l'intérieur des BV ne correspondent pas. A Jacmel, les observateurs ont noté des différences significatives.
 3. Même des responsables de l'Etat et des candidats à la présidence ne trouvaient pas leurs noms, le jour du scrutin.
 - ii. **Opérations des COV** dont le résultat est nulle : des gens ont été assignés à un BV, mais leur nom n'y figure pas. Il s'agit d'une plainte générale venue de tous les coins du pays ;
 - iii. **Manque de bonne communication** préalable concernant les BV, la nouvelle organisation des listes, les changements dans le placement des centres, etc.
- b. Manque de préparation adéquate du personnel des BV
 - i. **Des membres du personnel des BV** ont été changés en dernière minute et étaient peu au courant de leur tâche.
 - ii. **Des superviseurs des centres** de vote ont été changés en dernière instance, parfois à l'insu des responsables locaux.
 - iii. **Les membres des BV n'ont pas été invités à prêter serment** et de faire leur travail en conscience. Nous avons recueilli ce témoignage en plusieurs endroits.
- c. **Remise tardive des badges ou accréditations** pour les observateurs et mandataires, moins de 48 heures avant l'ouverture des BV. A moins de deux jours du scrutin, il était quasi impossible de les distribuer dans les lieux lointains.

3. **Fraudes importantes** au cours des opérations de vote :

- a. Dans un nombre de BV, **le nombre de votes exprimés** dépasse le nombre des votants potentiels. Quelques exemples :
 - i. Dép. du Centre, école nationale de Cerca Carvajal, pour le vote de sénateur, les nombres de bulletins recueillis se chiffrent entre 400 et 500 par BV. Ce résultat hypothèque les autres résultats où le

- nombre de votes déposés se chiffre autour de 300 par BV pour l'ensemble des candidats.
- ii. A Cerca Carvajal toujours au centre de vote de Démahague, BV 04 compte plus de 500 bulletins pour le sénateur.
 - iii. Au centre Ecole nationale de Grosse Roche (NE), la candidate pour député obtient plus de 400 votes dans chaque BV ...
 - iv. En outre, au même centre de Grosse Roche, pour la présidence : le BV 02 totalise 432 votes ; BV 04 totalise 416 votes et BV 01 totalise 435 votes.
- b. **Des bourrages** ont eu lieu **lors d'incursions violentes dans des centres** et BV. Dans un nombre de cas cela a conduit à la suspension de l'opération de vote, à la fermeture prématurée, au non comptage. Ces incursions sont généralement attribuées à des partisans d'INITE, sans exclusive pour autant.
- c. D'autres méthodes ont été utilisées pour remplir des urnes :
- i. Vote sans contrôle des listes électorales ;
 - ii. Vote à répétition par une même personne ;
 - iii. Apporter des bulletins remplis cachés dans les plats de manger pour les membres des BV, comme au centre de vote de Thomassique (dpt. du Centre).
4. **L'information électorale sous forme de communiqués** qui manquent une bonne diffusion :
- a. Très peu d'effort ont été entrepris pour diffuser les informations concernant le processus électoral :
 - i. Le sens des COV ;
 - ii. L'affichage préalable des listes partielles n'a pas eu lieu partout ;
 - iii. Les moyens techniques (Internet, messages SMS) n'étaient pas fiables, d'ailleurs pas prévus par la loi ;
 - iv. La nécessité de vérifier son centre avant le jour du scrutin, etc.
 - b. La préoccupation pour créer les conditions pour permettre une participation maximale au scrutin n'était pas perceptible.

REMARQUES sur le vote

1. Il nous semble évident qu'un large secteur de **la population a voulu exprimer un vote de censure** envers le Gouvernement. Selon les résultats préliminaires – qui sont d'ailleurs contestés - le candidat dit officiel n'atteint que 22,48 % des voix. Mme Manigat et M. Martelli ensemble totalisent 31,37 + 21,84, ou près de 53 % des voix exprimés et comptés.

Il faut en outre faire remarquer le nombre réduit de votants : pas même un million de voix sur les 4 millions de cartes électorales en circulation. Les mécanismes pour empêcher une participation massive, s'ils ont été délibérés, ont été très efficaces. Empêcher à la moitié d'un électorat d'exercer ses droits civils et politiques, constitue une violation majeure des droits de ces personnes. Dans chaque BV des citoyens ou citoyennes ont été renvoyés sans pouvoir s'exprimer.

Le positif de ces élections alors résiderait dans la détermination de nombreux gens de voter et de **donner une sanction aux responsables de l'Etat par le biais d'un vote**. Le fait de ne pas avoir pu voter et s'exprimer, parce que le nom ne se trouvait pas sur la liste ou l'électeur se trouvait dans l'incapacité de retrouver son centre habituel, explique alors **le haut degré de frustration de la population**.

2. Cette volonté populaire de participer et de se faire entendre se heurte d'ailleurs au **manque d'éthique et de culture démocratique au niveau des partis politiques et des protagonistes**. Cette absence de culture politique se révèle de plusieurs façons :
 - a. La **constitution de bases politiques** de tendances très diverses, dans les quartiers populaires à travers le pays qui ne récusent pas la violence. Ces « bases » peuvent être mobilisées à chaque instant, non pour des manifestations pacifiques, mais pour troubler l'ordre public et commettre des actes de violence.
 - ii. Voir des témoignages depuis avant le scrutin du Cap Haïtien sur les bases dans la zone de l'aéroport ;
 - iii. Témoignages lors des journées de violence après la publication des rapports préliminaires.
 - b. Des **actes de violence et d'intimidations** ont eu lieu à travers le pays le jour du scrutin ; ils témoignent de ce manque de culture démocratique.
 - c. Ces pratiques sont **encouragées par le climat d'impunité**. Peu ou pas de sanctions sont prises pour des délits ou crimes en matière électorale.
3. Il n'y a **pas eu de progrès dans l'organisation technique des élections**. Pas seulement il n'y a pas eu d'accumulation d'expérience dans l'organisation des élections, mais on a constaté lors du scrutin du 28 novembre une régression importante.
 - a. Depuis les élections de 2005 avec l'introduction des cartes électorales, la Commission JILAP a signalé l'importance du registre électoral et **des listes électorales partielles**. S'il n'y a pas eu de problèmes lors du renouvellement d'un tiers du Sénat en 2009, la raison en était simplement que la population avait boudé ces élections. Dans certains centres jusqu'à

- 50 % des votants n'avaient pas retrouvé leurs noms lors de ce scrutin en 2009.
- b. **L'opération des COV**, non seulement elle ne fut pas comprise par les gens, elle s'est révélée un échec complet, parce que les gens qui en ont eu recours ne trouvaient plus leur noms, nulle part. Le domicile d'une personne est d'ailleurs une question de l'état civil de la personne et ne relève pas de la compétence du CEP.
 - c. D'autres mesures suggéreraient même qu'on aurait voulu, **à travers un processus déficient, influencer le vote**, diminuer la participation et créer les conditions qui permettraient une manipulation plus facile des résultats.
4. **L'appel des candidats à l'annulation du scrutin** contenait des risques énormes. Il a fait souffler un vent de panique dans un nombre important de centres ou BV et aurait pu aboutir à un plus grand bouleversement.
- a. Même si Mme Manigat n'avait pas signé la déclaration commune des candidats, seuls les mandataires du RDNP se sont conséquemment retirés des BV vers 1 :00 PM, selon les témoignages recueillis à travers le pays. Cependant, dans presque tous les centres et BV, les opérations électorales ont continué ; mais les chances de fraude, de brigandage et la possibilité d'annulation de centres et BV avaient considérablement augmenté après la requête des candidats à la présidence pour annuler le vote et le retrait des mandataires du RDNP. Etonnement Mme Manigat est sortie comme favorite de la journée.
5. Des **critères pour déterminer s'il y a eu bourrage** d'urnes nous semblent :
- a. Le nombre de bulletins qui dépasse le nombre de personnes inscrites sur la liste électorale.
 - i. Pour des exemples : voir constats 3.a. i.
 - b. La comparaison interne entre la participation au scrutin dans les différents BV d'un même centre ;
 - i. Exemple au centre de vote à Anse Rouge avec 9 BV (3.600 votants potentiels). Le résultat noté par les observateurs est ainsi : pour le président dans les 9 BV : 1.265 votes ; pour le sénateur 249 voix et le député 179 voix.
 - c. La comparaison entre les listes électorales signées par les votants et le nombre de bulletins recueilli dans les urnes.
 - d. La moyenne de participation pour un BV se chiffre pour le pays autour de 100 à 150 participants (20 à 25 % de l'électorat). Des BV où la participation dépasse 200 votes demanderaient donc une attention spéciale.

- e. L'absence d'observateurs ou de mandataires lors des dépouillements augmente la possibilité de fraude au moment du comptage.
6. **La question du centre de tabulation.** Comme institution indépendante, elle devrait garantir l'honnêteté et la transparence dans les opérations de consolidation des résultats.
- Par contre, le centre n'est pas accessible aux observateurs. Des suspicions graves pèsent sur l'implication du centre de tabulation dans la fraude électorale :
- a. Un nombre de procès verbaux écartés par le conseil juridique du centre, aurait été réintroduits pour influencer le vote en faveur du candidat officiel.
 - b. Des résultats auraient été changés et majorés systématiquement en faveur des candidats de INITE.
 - i. Voir les résultats publiés sur l'Internet et qui concernent le scrutin à Ouanaminthe.
7. **L'information électorale et la formation civique.** Nous distinguons les deux niveaux.
- a. **L'information sur le système électoral**, son fonctionnement et ses mécanismes relève de la compétence du CEP, qui doit informer la population pour qu'elle puisse comprendre les mécanismes et accepter les résultats. Cette information est extrêmement importante surtout quand il y a déficit de confiance dans les institutions.
 - i. Comment expliquer le sens d'un pourcentage ;
 - ii. Un candidat peut être fort dans une zone, mais très faible ailleurs. Le vote populaire ne doit pas s'identifier au vote en faveur d'un candidat dans une zone donnée.
 - iii. On ne peut pas identifier le résultat obtenu non plus à sa popularité dans une localité ou région.
 - iv. Les informations sur le comment voter ; la répartition des centres et BV ; la localisation des centres, etc.
 - b. **La formation civique** qui doit permettre aux citoyens de faire un choix judicieux, relève surtout des organisations de la société civile (l'éducation scolaire et populaire) et des partis politiques (surtout par la publication d'un programme politique).
8. **La crédibilité des institutions responsables des élections.**
- a. Les élections pour renouveler un tiers du Sénat en 2009 avaient déjà porté gravement atteinte à la **crédibilité du CEP**. JILAP en a fait mention dans ses déclarations antérieures.
 - b. Plusieurs décisions prises par le CEP à l'approche du scrutin ont gravement nui à son image déjà terni : les changements dans la

composition des BV, les changements dans les listes des superviseurs ; les changements dans les localisations des centres ; des changements dans le code de conduite des observateurs ; la distribution tardive des accréditations pour observateurs et mandataires ; l'histoire des COV où les noms des citoyens ont disparu ; etc.

- c. Des remarques similaires pourraient être valables pour **l'Exécutif**. L'usage massif des biens de l'Etat par certains candidats pour mener la campagne électorale ; les changements au niveau des délégations dans les départements peu de temps avant le scrutin ; l'encadrement politique des ASECS qui n'ont jamais reçu cette même attention pour se structurer au service de l'Etat local, etc.

9. Remarques **concernant les observateurs** (nationaux) :

- a. L'observation électorale est en principe une activité citoyenne ; elle est bénévole. L'encadrement par des organisations crédibles de défense des droits humains ou à caractère citoyenne doit garantir leur impartialité et compétence.
- b. En général (pour ce qui concerne JILAP), les observateurs sont des gens de la zone ; ils partagent certainement les affinités politiques des gens de leur quartier ou région, même s'ils sont formés pour manifester une neutralité politique.
- c. Certains rapports d'observation mentionnent que des observateurs de différents réseaux font office également de mandataires de parti, ou qu'ils manquent d'impartialité dans leur comportement.

10. **L'implication de la communauté internationale**

- a. Depuis l'émission des cartes d'identification nationale avec CIN, l'OEA a fourni de l'assistance technique pour organiser le système électoral.
- b. Une mission d'observation de l'OEA a été présente dans le pays depuis au mois d'août ; elle jouit de tout avantage et privilège par rapport au processus électoral. Il est pour le moins étonnant qu'elle n'ait pas observé l'orientation partisane dans laquelle s'orientait le processus électoral.
- c. L'opération de ré-vérification ou recomptage, qui n'est pas prévue par la loi, aurait dû faire objet d'un accord politique entre les acteurs. Maintenant elle risque de ne pas porter de vraie solution à la crise. Sa limitation au seul scrutin pour la présidence suscite des questions.
- d. L'OEA comme instance internationale dont les services sont demandés par le Gouvernement, est toujours estimée de soutenir le Gouvernement en place, et non la volonté populaire. Il faut en être conscient.

PROPOSITIONS

Nos propositions concernent

Le court terme :

1. Une concertation de nature politique pour trouver une issue à l'impasse engendrée par les élections.
 - a. Cette concertation passe nécessairement par **un moment de vérité**, c'est-à-dire une évaluation transparente et sincère de la journée du 28 novembre 2010 et du processus électoral ;
 - b. La concertation devrait s'accorder d'abord sur **les besoins du pays et du peuple Haïtien** en ce moment.
 - c. La concertation doit avoir comme objectif de trouver **la solution la plus proche possible de la Constitution et des lois existantes**. Il faut admettre que le processus se situe depuis longtemps hors du cadre constitutionnel ou légal. La Constitution ne prévoyait qu'un seul CEP provisoire ; on est au treizième.
 - d. Nous doutons fortement qu'une mission étrangère (OEA), sans accord et concertation entre les principaux acteurs puisse porter la solution : il s'agit en effet de rétablir **la crédibilité** du CEP, du Gouvernement et de la communauté internationale elle-même. La classe politique également doit prouver sa crédibilité dans la conjoncture et montrer qu'elle n'est pas seulement demanderesse en fonction de ses intérêts.
 - e. Surtout, la concertation doit permettre à refaire, ou agrandir **la confiance mutuelle entre les acteurs**.
2. La concertation peut inclure :
 - a. Le changement en partie ou en entier du CEP, qui depuis les sénatoriales de 2009 n'inspire guère la confiance, ou de son renforcement par des personnes connues pour leur droiture et amour du pays.
 - b. La question de l'annulation ou non des élections. L'évaluation pourra éventuellement offrir des motifs dans l'un ou l'autre sens.
3. La reprise ou la continuation des opérations électorales doit **permettre la plus large participation citoyenne possible**. Il est inacceptable que plus de la moitié des citoyens et citoyennes ne puissent participer au scrutin pour la seule raison du manque d'une bonne organisation et des listes électorales déficientes. Chaque personne qui ne peut voter pour ce motif subit une violation directe de ses droits civils.
4. Nous plaçons pour des **ententes et des codes de conduite éthiques** entre les partis politiques, ainsi que pour le renforcement de **la lutte contre l'impunité** en matière électorale.

Le moyen terme

1. Il faut certes **corriger des erreurs dans le système même** des cartes de citoyenneté:
 - a. Le délai entre la clôture du registre de l'ONI et la composition des listes électorales est en ce moment trop court.
 - b. L'Office de l'ONI doit améliorer ses services pour être en mesure de fabriquer et distribuer les cartes d'identité qui fait office de carte électorale.
2. La mise en place du **CEP permanent** dans les meilleurs délais (selon le prescrit de la Constitutions après les élections indirectes) doit permettre de :
 - a. Affirmer l'indépendance du CEP par rapport à l'Exécutif ;
 - b. Accumuler de l'expérience, améliorer graduellement le système électoral et créer une vraie tradition électorale.
3. La formation en vue des élections :
 - a. Assurer une bonne information électorale qui permet de comprendre les mécanismes électoraux et de les faire confiance, condition de tolérance entre les acteurs et d'acceptation des résultats du verdict populaire.
 - b. Prendre à cœur la question de l'éducation civique des membres de la société haïtienne. Celle-ci doit être permanente ; elle doit mobiliser :
 - i. Les partis politiques à travers leurs visions et programmes politiques ;
 - ii. La société civile (les écoles, les églises, les associations, ...) qui a comme vocation de développer un esprit critique et un vrai civisme chez les citoyens et citoyennes.
4. Une plus grande implication des organisations de **la société civile dans l'organisation et la supervision des opérations électorales**. Il faut répondre la question fondamentale : qui a intérêt dans des élections honnêtes et démocratiques ? Il faut résolument favoriser le rôle des organisations de la société civile dans l'organisation de la structure électorale (assesseurs dans les BV et supervision des centres) et les organes d'arbitrage des élections. Les partis politiques sont trop impliqués dans la question de la prise de pouvoir.

##